



SOS-TORTURE/BURUNDI

"Celui qui sauve une vie sauve l'humanité toute entière"

BURUNDI

Rapport sur la situation des droits de l'homme

Deuxième Trimestre 2025

Atteintes aux droits humains persistantes dans un climat pré-électoral tendu



A Gauche : Des miliciens imbonerakure lynchent publiquement en pleine journée du 30 juin 2025 six personnes soupçonnées de sourcellerie dans l'ancienne province de Bujumbura en commune Nyabiraba.

En haut à Droite : Une victime violemment battue et grièvement blessé par deux policiers qui voulaient lui voler de l'argent en commune Nyanza Lac dans la province de Makamba le 19 Juin 2025

En bas à Droite : Graphique illustrant 67 cas de violations des droits humains relevés au cours du deuxième trimestre dont 37 cas d'atteintes au droit à la vie, 11 cas d'atteinte au droit à l'intégrité physique, 9 cas d'arrestations arbitraires et 10 cas d'enlèvement et disparitions forcées.

TABLE DES MATIERES

I.	CONTEXTE POLITIQUE, SOCIO-ECONOMIQUE ET REGIONAL	3
II.	ATTEINTES AU DROIT À LA VIE	7
II.1	PHENOMENE RECURRENT D'ASSASSINATS DONT LES AUTEURS NE SONT PAS IDENTIFIES.....	9
II.2	PHENOMENE RECURRENT D'ASSASSINATS DONT LES AUTEURS SONT IDENTIFIES	15
III.	ATTEINTE AU DROIT À LA LIBERTÉ DE MOUVEMENT : ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES	19
IV.	ATTEINTE AU DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE.....	22
V.	ENLEVEMENT ET DISPARITION FORCEE.....	27
VI.	CONCLUSION.....	31
VII.	RECOMMANDATIONS.....	32
VII.1	AU GOUVERNEMENT DU BURUNDI.....	32
VII.2.	AUX PAYS DE LA COMMUNAUTE DE L'AFRIQUE DE L'EST	32

I. CONTEXTE POLITIQUE, SOCIO-ECONOMIQUE ET REGIONAL

- *Un climat politico-sécuritaire à l'approche des élections de juin 2025*

Le deuxième trimestre de l'année 2025 a été marqué par la poursuite de la détérioration du climat politico-sécuritaire, dans un contexte de fortes tensions liées au processus électoral et particulièrement à l'approche des élections législatives et communales du 5 juin 2025.

C'est dans ce contexte que les cas documentés durant ce trimestre témoignent d'une persistance alarmante des violations graves des droits humains au Burundi, caractérisées par des assassinats ciblés, des actes de torture, des tentatives d'enlèvement ainsi que des violences à caractère politique. Puis, des actes d'intimidation se sont multipliés à l'encontre des électeurs, y compris ceux du parti CNDD-FDD soupçonnés de trahison lors du scrutin du 5 juin 2025.

Ces abus, qui visent particulièrement les membres de l'opposition politique dans ce climat de répression systématique et de réduction de l'espace civique, sont majoritairement attribués à des agents étatiques, notamment du Service National de Renseignement (SNR), à des membres des forces de sécurité, ainsi qu'à des militants du parti au pouvoir et à des membres de la milice Imbonerakure, agissant dans l'impunité quasi totale.

En conséquence, les résultats officiels des élections ont révélé une victoire écrasante pour le CNDD-FDD, avec 96,51 % des suffrages exprimés et 108 des 111 sièges à l'Assemblée nationale. La Cour constitutionnelle a confirmé ces résultats le 20 juin 2025, en rejetant les recours introduits par l'opposition comme infondés, menant à un nouveau Parlement dominé par le parti au pouvoir.

Par ailleurs, d'autres actes criminels liés à des croyances occultes ont été signalés, ciblant des personnes soupçonnées de sorcellerie. Un exemple particulièrement préoccupant concerne un incident survenu en juin 2025 dans la province de Bujumbura où des miliciens imbonerakure ont tué six personnes en pleine journée, les accusant de pratiques de sorcellerie à la suite des rumeurs de plusieurs décès jugés « mystérieux » dans la communauté.

- *Des défis structurels à la croissance économique et au développement*

Sur le plan économique, le Burundi continue de faire face à d'importants défis structurels qui entravent les perspectives de croissance durable. C'est ainsi que le système de taux de change dual, marqué par un écart constant entre le taux officiel et celui du marché parallèle (60 % en 2021, 150 % en avril 2025), a aggravé l'inflation, diminué les réserves de change et limité la compétitivité des exportations. Avec une inflation qui a atteint en moyenne 39 % au début de 2025 et des réserves de change qui ne couvrent à peine que 0,7 mois d'importations, la situation économique du Burundi est assez précaire. Cette crise est renforcée par une pénurie de carburant qui affecte gravement la vie quotidienne des citoyens.¹

¹ <https://www.iwacu-burundi.org/tribune-de-jean-ndenzako-mettre-fin-au-double-taux-de-change-la-cle-dune-reliance-economique-au-burundi>

- *Un accord entre la RD Congo et le Rwanda : une lueur d'espoir au milieu des défis persistants*

Sur le plan régional, un accord diplomatique a été conclu le 27 juin 2025 entre la République démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda, avec le soutien des États-Unis, dans le but de mettre fin aux hostilités dans l'Est de la RDC.

Cet accord porte notamment sur la situation du groupe rebelle armé M23, qui continue de contrôler plusieurs localités dans cette région instable. Il vise à restaurer le respect de l'intégrité territoriale de la RDC, dans un contexte de tensions persistantes et de conflits armés prolongés.²

En effet, le contexte de ce conflit est marqué par des accusations mutuelles entre les deux pays signataires de l'accord : la RD Congo accuse le Rwanda de soutenir le M23, tandis que le Rwanda reproche à la RD Congo d'appuyer les miliciens hutus des FDLR, responsables du génocide de 1994. Parallèlement, le Burundi s'engage dans cette crise en déployant des troupes pour appuyer les forces congolaises contre le M23.

A travers cet accord, les deux nations ont clairement choisi de franchir une étape importante vers la paix. Cependant, bien qu'il soit porteur d'espoir pour la stabilité régionale, de nombreux défis demeurent à surmonter pour le mettre en œuvre.

Concernant la situation des droits de l'homme au cours du deuxième trimestre, SOS-TORTURE Burundi relève 37 cas d'atteinte au droit à la vie soit 55% des 67 cas de violations relevées. Les cas d'atteinte au droit à l'intégrité physique sont au nombre de 11 représentant un taux de 16% des violations tandis les cas d'arrestations arbitraires sont au nombre de 09 représentant 14% des violations. Quant aux cas d'enlèvement et disparitions forcées s'élèvent à 10, ils représentent un taux de 15 % des violation.

Le tableau N° 1 et le graphique N°1 ci-dessous illustrent ces tendances.

Tableau I : Cas de violations relevés au cours du deuxième trimestre 2025

Type de violation	Avril	Mai	Juin	Total	%
Atteintes au droit à la vie	8	8	21	37	55
Atteintes au droit à l'intégrité physique	6	4	1	11	16
Arrestations et détentions arbitraires	5	-	4	9	14
Enlèvements ou disparitions forcées	5	2	3	10	15
Total	24	14	23	67	100

² https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/06/27/la-rdc-et-le-rwanda-signent-un-accord-de-paix-a-washington_6616200_3212.html

Graphique I : Violation des droits humains par catégorie au cours du deuxième trimestre 2025

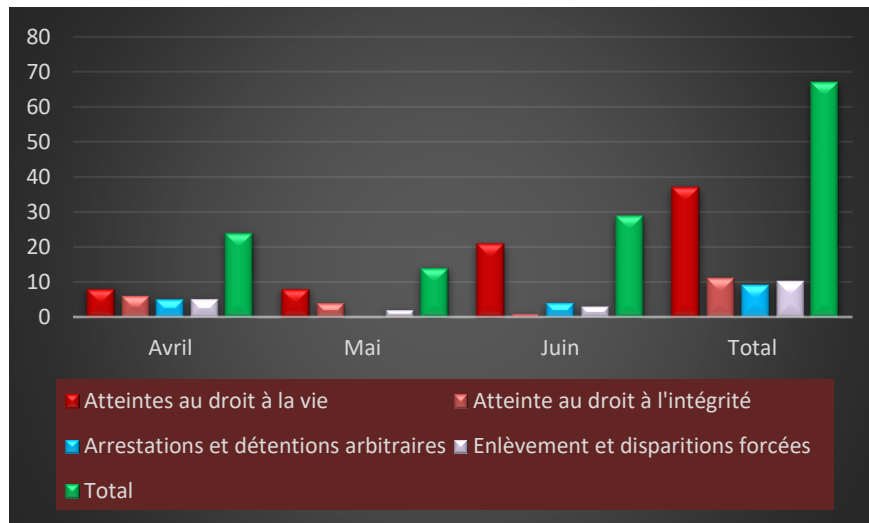
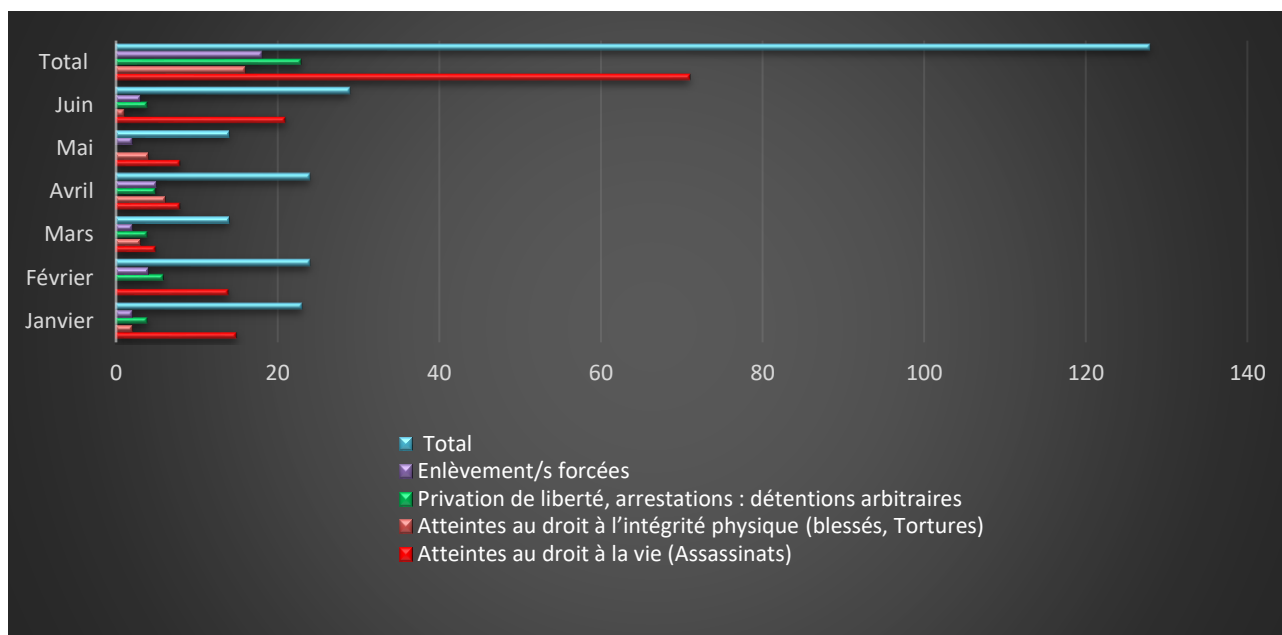


Tableau II Evolution des violations des droits humains au cours des deux premiers trimestres de l'année 2025

Type de violations	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Total	%
Atteintes au droit à la vie (Assassinats)	15	14	5	8	8	21	71	55
Atteintes au droit à l'intégrité physique (blessés, Tortures)	2	-	3	6	4	1	16	13
Privation de liberté, arrestations : détentions arbitraires	4	6	4	5	-	4	23	18
Enlèvement/s forcées	2	4	2	5	2	3	18	14
Total	23	24	14	24	14	29	128	100

Graphique II : Violation des droits humains par catégorie au cours des deux premiers trimestres de l'année 2025



Au cours des deux premiers trimestres de l'année, le constat qui se dégage est que les cas d'atteinte au droit à la vie restent élevés par rapport aux violations relevées avec 71 cas représentant un taux de 55% des violations. En deuxième position figurent cas de privation de liberté (arrestations et détentions arbitraires) soit 23 cas représentant 18 % des violations. Les cas d'enlèvement et disparitions forcées représentent 14% des violations tandis que les atteintes à l'intégrité physique représentent 13% des violations.

II. ATTEINTES AU DROIT À LA VIE .

Trente-sept (37) cas d'atteintes au droit à la vie ont été relevés par SOS-TORTURE BURUNDI au cours du deuxième trimestre 2025, soit 61% des 67 cas de violations relevées. Parmi les victimes, 23 personnes ont été tuées par des criminels non identifiés tandis que les 14 autres ont été tués par des personnes bien connues dont des policiers et des imbonerakure.

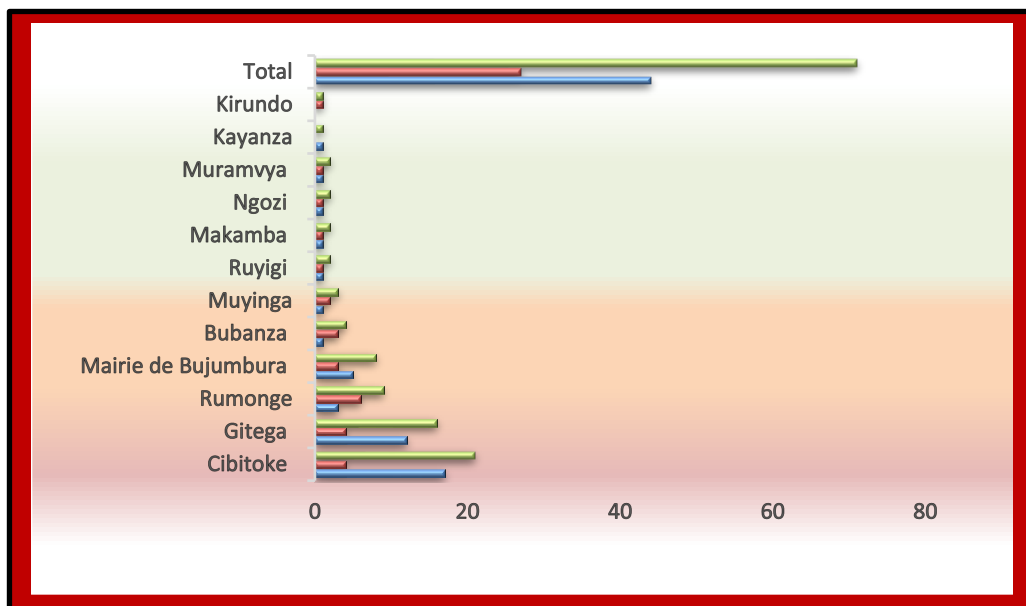
Tableau III : Répartition géographique détaillée des victimes d'atteintes au droit à la vie au cours des deux premiers trimestres de l'année 2025

Anciennes provinces	Victimes dont les auteurs ne sont pas connus		Sous total 1	Victimes dont les auteurs sont connus		Sous total 2
	Premier Trimestre	Deuxième Trimestre		Premier Trimestre	Deuxième Trimestre	
Cibitoke	7	10	17	4		4
Gitega	5	7	12	2	2	4
Mairie de Bujumbura	2	3	5	1	2	3
Muyinga	1	-	1	2		2
Ruyigi	1	-	1	1		1
Makamba	2	-	2	0		0
Bubanza	1	-	1	1	2	3
Ngozi	1	-	1	1		1
Kayanza	1	-	1	0		0
Rumonge	1	2	2	0	6	6
Muramvya	-	1	1	-	1	1
Kirundo				-	1	1
TOTAL	22	23	45	12	14	26

Tableau IV Présentation synthétique de la répartition géographique des victimes d'atteintes au droit à la vie au cours des deux premiers trimestres de l'année 2025

Anciennes provinces	1er trimestre	Deuxième trimestre	Total
Kirundo	0	1	1
Kayanza	1	0	1
Muramvya	1	1	2
Ngozi	1	1	2
Makamba	1	1	2
Ruyigi	1	1	2
Muyinga	1	2	3
Bubanza	1	3	4
Mairie de Bujumbura	5	3	8
Gitega	12	4	16
Cibitoke	17	4	21
Total	44	27	71

Graphique III : répartition géographique des victimes d'atteintes au droit à la vie au cours des deux premiers trimestres de l'année 2025



II.1 PHENOMENE RECURRENT D'ASSASSINATS DONT LES AUTEURS NE SONT PAS IDENTIFIES

Le phénomène récurrent des assassinats dont les auteurs ne sont pas identifiés a continué à soulever des préoccupations alarmantes au cours du deuxième trimestre de l'année 2025. Sur un total de 37 victimes relevés, 23 personnes ont été tuées par des auteurs non identifiés. La majorité des victimes sont des hommes mais des femmes ne sont pas épargnées.

Des corps sont découverts dans la nature ou flottant sur des cours d'eau, parfois ligotés, avec lésions qui témoignent d'actes de violences dont les victimes ont fait l'objet. D'autres victimes ont été tués par des inconnus à leur domicile sans qu'ils ne soient identifiés, arrêtés et traduits en justice.

La persistance de ces actes criminels, associés à une absence de justice et de responsabilité, met en lumière des lacunes graves dans le système judiciaire.

Ce qui reste préoccupant c'est que, généralement, l'administration procède directement à l'enterrement des corps, en violation de l'article 109 du code de procédure pénale qui prévoit que des enquêtes doivent être menées pour mettre la main sur les criminels.

Cet article prévoit qu'« en cas de découverte d'un cadavre, qu'il s'agisse ou non d'une mort violente, mais si la cause en est inconnue ou suspecte, l'Officier de Police Judiciaire qui en est avisé en informe si possible le Procureur de la République avant de se transporter sur les lieux et de procéder aux premières constatations. L'Officier de Police Judiciaire doit se transporter sur les lieux et procéder aux constatations lorsqu'il lui a été impossible de prendre contact avec le Procureur de la République. Le rapport de constat doit être communiqué à celui-ci sans délai. »

Les exemples suivants illustrent ce phénomène dans les pages ci-dessous :

- **Deux corps sans vie d'hommes non identifiés en uniformes militaires de l'armée burundaise découverts en commune Rugombo de la province de Cibitoke**

Le jeudi 10 avril 2025, aux environs de 15 heures, deux corps sans vie d'hommes non identifiés en uniformes militaires de l'armée burundaise ont été découverts sur la transversale 11, colline de Rusiga, commune de Rugombo, à proximité du chef-lieu de la province de Cibitoke.

Selon des sources locales, ces deux corps en état de décomposition avancée et emballés dans une tente seraient ceux des jeunes Imbonerakure victimes d'exécution extrajudiciaire après avoir déserté les combats contre des rebelles de l'Alliance Fleuve Congo-Mouvement du 23 Mars (AFC /M23).

Les mêmes sources rapportent que les deux corps ont été enterrés le même jour au cimetière de Cibitoke, sans qu'aucune enquête n'ait été diligentée pour identifier les victimes, les auteurs et les circonstances de ce double homicide.

- **Venancie Ndikumasabo, une femme âgée de 65 ans trouve la mort dans une attaque à la grenade à son domicile en commune Mugina de la province de Cibitoke**

Le mardi 15 avril 2025, aux environs de 22 heures, Venancie Ndikumasabo, une femme âgée de 65 ans, a été assassinée lors d'une attaque à la grenade perpétrée à son domicile, situé sur la colline Nyempundu, en commune Mugina, province de Cibitoke.

Selon des habitants de Nyempundu, dans la zone de Nyamakarabo, une grenade a été lancée à travers la fenêtre de sa chambre à coucher, provoquant sa mort sur le coup.

Les mêmes sources indiquent que Venancie Ndikumasabo, mère de huit enfants, venait de remporter un procès foncier l'opposant à certains membres de sa belle-famille, relatif à une parcelle de quatre hectares en litige depuis plus de vingt ans.

- **Le corps sans vie de Nadine Bukuru retrouvé dans la rivière Ruvyironza, en commune Giheta, province de Gitega.**

Le samedi 19 avril 2025, dans l'après-midi, le corps sans vie d'une jeune femme identifiée sous le nom de Nadine Bukuru a été retrouvé dans la rivière Ruvyironza, en commune Giheta, province de Gitega.

Selon les déclarations de sa famille, Nadine Bukuru venait de mettre au monde un enfant prématuré, placé en couveuse à l'hôpital régional de Gitega. Dans la nuit du jeudi 17 avril 2025, aux environs de 21h30, elle aurait quitté l'hôpital pour se rendre dans une boutique afin d'y acheter quelques articles, mais elle n'est jamais revenue et a été portée disparue depuis cette date.

- **Un homme appelé Jean Kabonerano, assassiné par des individus non identifiés en commune de Ntega, province de Kirundo**

Le lundi 21 avril 2025, aux alentours de 21 heures, des individus non identifiés ont assassiné à coups de machette un homme du nom de Jean Kabonerano, à environ 600 mètres de son domicile, situé sur la colline de Gitwenzi, zone Murungurira, commune de Ntega, province de Kirundo.

Selon le témoignage de son épouse, les deux époux ont été victimes d'une embuscade alors qu'ils rentraient à leur domicile après avoir partagé une bière dans un bistro local. Tandis que son épouse a réussi à s'échapper en criant à l'aide, les assaillants se sont acharnés sur son mari à coups de machette, entraînant sa mort sur-le-champ.

Les autorités locales et les services de sécurité, alertés immédiatement, se sont rendus sur les lieux et ont ordonné l'évacuation du corps de Kabonerano vers l'hôpital de Ntega.

- **Le corps sans vie de Déo Bakevyumusaya découvert dans une mare de sang sur une colline en commune d'Itaba, province de Gitega.**

Le mercredi 23 avril 2025, aux environs de 19 heures, le corps sans vie de Déo Bakevyumusaya, âgé de 55 ans, a été retrouvé sur la colline de Rukobe II, en commune d'Itaba, province de Gitega.

Selon des témoins, le corps gisait dans une mare de sang et présentait des traumatismes crâniens causés par des coups de machette. Les mêmes sources ont précisé que les circonstances exactes du meurtre n'ont pas encore été élucidées, bien que des soupçons de sorcellerie aient été évoqués comme mobile probable du crime.

Le corps de la victime a été évacué au centre de santé de Buhoro avant d'être inhumé le lendemain.

- **Le corps sans vie de Léopold Mbisamatore, découvert flottant sur la rivière Ruvyironza, dans la commune de Ryansoro, province de Gitega**

Dans l'après-midi du mercredi 7 mai 2025, le corps sans vie de Léopold Mbisamatore, âgé de 42 ans et originaire de la colline de Ndava, a été retrouvé flottant sur la rivière Ruvyironza, dans la commune de Ryansoro, province de Gitega.

Selon des témoins oculaires, des agents de la Croix-Rouge, alertés par des ouvriers de la société Songa Energy (en charge d'un chantier de construction hydroélectrique), ont repêché le corps de la victime, déjà en état de décomposition avancée, avant de procéder à son inhumation le jour même.

- **Un corps sans vie d'un homme non identifié découvert dans les eaux du lac Tanganyika**

Le lundi 12 mai 2025, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert gisant dans les eaux du lac Tanganyika au niveau du quartier de Nyabugete IV, zone de Kanyosha, commune de Muha, en mairie de Bujumbura. Selon des témoins oculaires, le corps de la victime avait les pieds et les bras ligotés ensemble.

- **Deux corps sans vie d'hommes vêtus en uniforme militaire congolais découverts flottant sur la rivière Rusizi**

Le vendredi 15 mai 2025, en fin d'après-midi, des enfants qui gardaient des chèvres ont découvert deux corps sans vie d'hommes vêtus en uniforme militaire des Forces Armées de la République Démocratiques du Congo (FARDC) flottant sur la rivière Rusizi, au pied de la colline de Rusiga (11ème transversale), commune de Rugombo, province de Cibitoke.

D'après des témoins oculaires, des agents des forces de sécurité en patrouille, alertés par la population, se sont rapidement rendus sur les lieux. Peu après, des agents du Service National de Renseignement sont arrivés en urgence à bord d'un véhicule immatriculé D0517A et ont évacué les corps vers une destination inconnue.

Cette attitude des agents du SNR a renforcé les soupçons des habitants de la localité selon lesquels les deux victimes pourraient être des membres de la ligue des jeunes Imbonerakure envoyés en République Démocratique du Congo (RDC) pour combattre aux côtés des FARDC, de la FDNB2 et des Wazalendo contre les rebelles du M23. Ils auraient alors été exécutés alors qu'ils tentaient de traverser la rivière Rusizi en fuyant les combats, afin d'éviter la divulgation d'informations sensibles.

- **Le corps sans vie de Joseph Kariyo en état de décomposition découvert près d'une rivière en commune Rugombo de la province de Cibitoke**

Le dimanche 1er juin 2025, dans la matinée, des pêcheurs ont découvert le corps sans vie, en état de décomposition avancée, d'un homme identifié comme Joseph Kariyo, âgé de 38 ans, sur la colline de Mparambo I, commune de Rugombo, province de Cibitoke, à une centaine de mètres de la rivière Rusizi, qui marque la frontière entre le Burundi et la République Démocratique du Congo (RDC).

Selon les témoignages d'habitants de la colline de Mparambo I, le corps a été rapidement identifié comme étant celui de Joseph Kariyo, un agriculteur bien connu dans la localité, porté disparu depuis plus d'une semaine. Ces habitants soupçonnent l'implication de certains jeunes affiliés à la milice Imbonerakure du parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Forces de Défense de la Démocratie), estimant que la victime aurait été perçue comme un témoin gênant des activités de contrebande souvent attribuées à ces jeunes.

Les mêmes sources ont indiqué que le corps de Joseph Kariyo a été inhumé le jour même sur ordre de l'administrateur communal de Rugombo, Gilbert Manirakiza, qui a évoqué des raisons de santé publique.

- **Un corps sans vie d'un homme non identifié découvert au quartier Shatanya, dans la ville de Gitega.**

Le dimanche 1er juin 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'un homme non identifié, âgé d'environ une trentaine d'années, a été découvert dans une savane, à proximité du cimetière musulman, au quartier Shatanya, dans la ville de Gitega. Selon des témoins oculaires, le corps, déjà en état de décomposition avancée, a été transporté à la morgue de l'hôpital régional de Gitega, en attendant l'identification de la victime.

- **Un homme non identifié retrouvé mort ligoté à l'aide d'une corde au quartier Karera 2, dans la ville de Gitega**

Le vendredi 6 juin 2025, en cours de journée, le corps sans vie d'un homme non identifié, ligoté à l'aide d'une corde, a été découvert au quartier Karera 2, dans la ville de Gitega.

D'après plusieurs témoignages concordants, la victime aurait été tuée à coups de gourdins par un

groupe de personnes en colère, qui la soupçonnaient d'appartenir à un réseau de cambrioleurs ayant, depuis quelques jours, dévalisé une habitation du quartier. Le corps de la victime a été transféré à la morgue de l'hôpital régional de Gitega. À la date de rédaction du présent rapport, aucune personne impliquée dans cet acte de justice populaire n'a été identifiée ni interpellée.

- **Jean Maniratunga, retrouvé pendu à une corde à l'intérieur de sa maison à l'intérieur de sa maison, en commune de Mutaho, dans la province de Gitega**

Le dimanche 8 juin 2025, aux environs de 17h40, le corps sans vie de Jean Maniratunga, âgé de 36 ans, a été retrouvé pendu à une corde à l'intérieur de sa maison, située sur la colline Masango, commune de Mutaho, dans la province de Gitega.

Selon les témoignages recueillis auprès du voisinage, Jean Maniratunga, marié et père de trois enfants, aurait été tué ailleurs, avant que son corps ne soit transporté et mis en scène dans son domicile afin de simuler un suicide. La police de Mutaho s'est rendue sur les lieux pour procéder aux premières constatations, et le corps a été transféré à la morgue de l'hôpital communal en vue d'une autopsie.

- **Un pêcheur connu sous le nom d'Asmani retrouvé mort poignardé au quartier Swahili, dans la ville de Rumonge**

Le lundi 9 juin 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'un jeune pêcheur connu sous le nom d'Asmani, âgé de 27 ans, a été retrouvé poignardé au quartier Swahili, dans la ville de Rumonge.

Selon des sources locales, Asmani, marié et père de deux enfants, a été tué dans son quartier à l'arme blanche par des individus non identifiés. Les circonstances et le mobile du meurtre demeurent pour l'instant inconnus.

- **Deux corps d'hommes non identifiés découverts près de la rivière Rusizi commune de Buganda de la province de Cibitoke**

Le samedi 14 juin 2025, dans la matinée, des habitants de la transversale 4, sur la colline Nyamitanga, zone Ndava, commune de Buganda, province de Cibitoke, ont découvert les corps sans vie de deux hommes non identifiés, à environ cinq cents mètres de la rivière Rusizi, qui marque la frontière entre le Burundi et la République Démocratique du Congo (RDC).

Selon des témoins oculaires, les deux corps présentaient des traces évidentes de violences et gisaient dans une mare de sang encore frais. L'administrateur communal de Buganda, Pamphile Hakizimana, a ordonné le transfert des dépouilles à la morgue en attendant leur inhumation.

- **Le corps sans vie du policier Obed Niyonkuru retrouvé dans une morgue en commune Mukaza de la Mairie de Bujumbura**

Le mercredi 18 juin 2025, dans l'après-midi, aux environs de 13 heures, le corps sans vie du policier Obed Niyonkuru a été retrouvé à la morgue de l'hôpital Prince Régent Charles, situé dans la commune de Mukaza, en mairie de Bujumbura, après une semaine de disparition forcée. Les circonstances de transfert de son corps à cette morgue n'ont pas été élucidées.

Selon les membres de sa famille, Obed Niyonkuru, originaire de la colline Kirasira, commune de Butezi, province de Ruyigi, s'était présenté à son poste de travail comme à l'accoutumée le jour de sa disparition, le mercredi 11 juin 2025. Vers 9 heures du matin, il avait contacté son épouse pour lui demander un soutien financier afin de subvenir à ses besoins. Celle-ci lui a promis de lui envoyer l'argent en fin de journée.

Vers 15 heures, elle a effectué le transfert et a tenté de l'appeler pour l'en informer, sans succès. Elle a essayé à le joindre à plusieurs reprises, sans réponse. Aux environs de 20 heures, son téléphone était déjà éteint. Sa famille a entrepris des recherches dès le lendemain, sans résultat, notamment à son poste de travail, à son domicile situé dans le camp de police de Buyenzi, ainsi que dans plusieurs cachots de la ville de Bujumbura.

- **Karenzo Nsanzamahoro et Claude Butoyi, deux miliciens imbonerakure du parti CNDD-FDD, retrouvés morts sur les rives de la rivière Ruhwa en commune Mugina de la province Cibitoke**

Le jeudi 19 juin 2025, dans la matinée, les corps sans vie de deux jeunes Imbonerakure, Karenzo Nsanzamahoro et Claude Butoyi, ont été découverts sur les rives de la rivière Ruhwa, au pied de la colline Nyamakarabo, commune de Mugina, dans la province de Cibitoke, à la frontière avec le Rwanda.

Selon des témoins oculaires, les corps présentaient des signes évidents de violence, laissant supposer qu'ils ont été tués à coups de bâton. Les victimes auraient été interceptées par des individus non identifiés alors qu'elles tentaient de faire passer illégalement environ 80 kg de café vers le Rwanda.

- **Le corps sans vie d'Antoine Sibomana découvert près d'un hôpital en commune Butihinda de la province Muyinga**

Le dimanche 22 juin 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'Antoine Sibomana alias Bujisho, conducteur de moto-taxi âgé de 32 ans, a été retrouvé derrière l'hôpital de Kamaramagambo, dans la commune de Butihinda, province de Muyinga.

Selon des témoins oculaires, Antoine Sibomana aurait été étranglé par des individus non encore identifiés, qui auraient eu l'intention de lui voler sa moto. Celle-ci a été retrouvée dans un bar dénommé « Bantu Boy », situé sur la colline de Kamaramagambo, où la victime aurait passé la soirée de la veille à consommer des boissons en compagnie avec d'autres clients de cette localité, jusqu'aux environs de 21 heures.

- **Le nomme Rémy Ntiruvahiryia retrouvé mort sur une plage en commune Muhuta en province Rumonge**

Le dimanche 29 juin 2025, dans la matinée, aux environs de 6h30, le corps sans vie de Rémy Ntiruvahiryia, âgé de 35 ans, a été retrouvé sur la plage du lac Tanganyika, au pied de la colline de Gitaza, dans la commune de Muhuta, province de Rumonge. Selon des témoins, le corps présentait des signes évidents de violences.

II.2 PHENOMENE RECURRENT D'ASSASSINATS DONT LES AUTEURS SONT IDENTIFIES

Au cours de la période sous revue, 14 victimes sur un total de 37 ont été tuées par des personnes bien connues constituées des policiers, un militaire et des miliciens Imbonerakure. Ces derniers s'arrogent même le droit de tirer leurs victimes de leur domicile pour les violenter et les tuer publiquement les accusant de sorcellerie.

Ces actes de violence abominables perpétrés par les policiers et des Imbonerakure traduisent une dérive persistante de la justice et de l'administration, régulièrement dénoncée par SOS-TORTURE Burundi, du fait que les auteurs des crimes bien connus bénéficient de l'impunité de facto en absence de réaction des autorités habilités pour protéger la population.

Les cas suivants dans les pages ci-dessous illustrent cette situation préoccupante

- **Un conducteur de moto-taxi tué par balles par un policier en commune Ntakangwa de la Mairie de Bujumbura**

Le mercredi 9 avril 2025, à la tombée de la nuit, un policier a abattu par balles tirées à bout portant un conducteur de moto-taxi, surnommé Ruswende, près du Rond-point communément appelé « Iwabo w'abantu », situé dans la zone de Kamenge, commune de Ntakangwa, en mairie de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires, le crime a été motivé par le refus de la victime à céder à une tentative de rançonnement. Le motard Ruswende a été atteint de trois balles dans la tête pendant qu'il aidait un chauffeur de camion de type Scania à transférer du carburant d'un réservoir arrière vers celui situé à l'avant du véhicule, une opération pour laquelle le chauffeur avait obtenu une autorisation administrative.

Les mêmes sources indiquent que les habitants ayant assisté à cette scène horrible ont failli lyncher le policier à coups de pierres, n'eût été l'intervention rapide des agents du Service National de Renseignement (SNR) qui l'ont embarqué vers une destination inconnue.

- **Jean Marie Hakizimana, tué par un policier chargé de sa garde alors qu'il tentait de s'évader du cachot du commissariat provincial de la police à Gitega**

Le dimanche 13 avril 2025, en pleine journée, un détenu nommé Jean Marie Hakizimana, âgé de 29 ans, a été tué par un policier chargé de sa garde alors qu'il tentait de s'évader du cachot du commissariat provincial de la police à Gitega. Il était détenu pour des accusations de vol d'un téléphone mobile.

Selon des témoins, Jean Marie Hakizimana, aide-mécanicien de profession, aurait profité d'un moment où il se rendait aux toilettes pour tenter de s'enfuir. Il a été poursuivi par le caporal-chef de police Evode Louis Niyonsaba, qui a ouvert le feu, le blessant de deux balles avant de l'achever à l'aide d'une baïonnette, en le poignardant à la poitrine.

L'ouverture immédiate de poursuites pénales devait avoir lieu à l'encontre de l'auteur de cet homicide, qui demeure à ce jour en liberté malgré la flagrance du crime.

- **Jean Claude Bizimana, un policier en uniforme tue son collègue et sa fiancée à cause de la jalousie**

Le mardi 29 avril 2025, aux alentours de 22 heures, un policier en uniforme, Jean Claude Bizimana, surnommé « Kirenge », a abattu par balles son collègue Egide Bashirahishize ainsi qu'une jeune femme, Léa Nijimbere, employée du bistrot New Star, que les deux hommes convoitaient. Il s'est ensuite suicidé³ en se tirant une balle dans la tête.

Ce double homicide s'est produit dans l'enceinte du bistrot New Star, situé à quelques centaines de mètres du bureau provincial, non loin du palais présidentiel de Bubanza.

Selon des témoins oculaires, Léa Nijimbere s'apprêtait à épouser Egide Bashirahishize, après avoir repoussé les avances de l'auteur du crime. Elle a été mortellement touchée alors qu'elle partageait un verre avec son fiancé, et est décédée quelques heures plus tard après avoir été évacuée d'urgence à l'hôpital de Bubanza.

- **Un vendeur ambulant de chaussures succombe aux coups et blessures lui infligés par des imbonerakure pour vol présumé d'argent**

Le mardi 29 avril 2025, aux alentours de 19 heures, un vendeur ambulant de chaussures d'occasion, Damas Butoyi, surnommé « Kondakonda Nyororo », âgé de 43 ans, a succombé aux blessures qui lui avaient été infligées le même jour par des membres de la milice Imbonerakure⁴, dans le quartier Nyamugari, ville de Gitega. D'après des témoins oculaires, Damas Butoyi a été violemment passé à tabac après avoir été accusé de vol par une femme non identifiée. Celle-ci affirmait avoir perdu une mallette contenant 100 000 francs burundais ainsi que deux téléphones, dont un smartphone.

Les mêmes sources indiquent que Damas Butoyi est décédé quelques heures plus tard à son domicile, situé sur la 1ère avenue du quartier Nyamugari.

- **Des miliciens Imbonerakure décapitent impunément un homme Oscar Ndayisaba en commune Mbuye de la province Muramvya**

Le mardi 6 mai 2025, dans l'après-midi aux environs de 14 heures, des membres de la milice Imbonerakure, dirigés par un certain Jodos Niyonkuru, surnommé « Babu », ont assassiné à coups de machette un homme nommé Oscar Ndayisaba, âgé de 49 ans, sur la sous-colline de Kivoga, colline de Murehe, commune de Mbuye, province de Muramvya.

Selon des témoins oculaires, Jodos Niyonkuru, responsable des Imbonerakure sur la colline de Murehe, accompagné d'autres membres de cette milice, a arbitrairement arrêté Oscar Ndayisaba avant de le conduire dans un boisement situé à proximité d'une usine de déparchage de café sur la colline de Taba. Ils l'y ont décapité et mutilé en lui tranchant les parties génitales, qu'ils ont ensuite emportées.

Les mêmes sources rapportent que le corps d'Oscar Ndayisaba a été enterré le jour même sur ordre de l'administration locale, sans qu'aucune enquête ne soit ouverte pour identifier les auteurs de cet acte

⁴ Membres de la ligue des jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie)

odieux, qui demeurent à ce jour en liberté.

- **Le corps sans vie et mutilé de Léonidas Ncamihigo retrouvé flottant sur un lac après avoir été violemment battu par des imbonerakure en commune et province Kirundo**

Le samedi 31 mai 2025, le corps sans vie de Léonidas Ncamihigo a été retrouvé flottant sur le lac Cohoha, présentant des signes de mutilation atroce : la langue sectionnée, les yeux crevés et les organes génitaux arrachés.

Selon des témoins, le mardi 27 mai 2025, Léonidas Ncamihigo, âgé d'une cinquantaine d'années, avait été violemment battu par des membres de la milice Imbonerakure au centre de négoce de Rukuramigabo, dans la zone Cewe de la commune et province de Kirundo.

Ces violences ont eu lieu en présence du chef de colline de Rukuramihigo et de son adjointe. Les Imbonerakure l'accusaient, sans aucune preuve, d'avoir violé une femme vivant avec un handicap. Par la suite, ils l'ont conduit au bord du lac Cohoha, où ils l'ont assassiné de manière particulièrement barbare.

- **Une jeune agente de transfert d'argent de Lumicash, Chantal Nizigiyimana assassinée par un militaire en fonction en commune Ntakangwa de la mairie de Bujumbura**

Le lundi 16 juin 2025, dans l'après-midi, un militaire en uniforme, armé d'un fusil de type Kalachnikov, a assassiné par balles, tirées à bout portant en plein cœur, une jeune agente de transfert d'argent de Lumicash, Chantal Nizigiyimana, au quartier Gikungu, zone Gihosha, commune Ntakangwa, en mairie de Bujumbura.

Selon les témoignages des résidents de Gikungu, l'individu, dont l'identité reste inconnue, s'est présenté à Chantal Nizigiyimana, originaire de la colline Mugozi, commune et province de Bururi, et résidant à Gikungu, pour lui demander un dépôt sur son compte. Prétextant avoir oublié son argent à son domicile situé dans le même quartier, il a demandé à la jeune fille de l'y accompagner afin de procéder au remboursement.

Arrivés dans un champ de manioc, le militaire a abattu Chantal Nizigiyimana de plusieurs balles en plein cœur, la tuant sur le coup. Il a ensuite pris la fuite après avoir volé deux téléphones portables de la victime, ainsi qu'une somme d'argent non encore déterminée.

Le corps a été évacué à la morgue sur décision des autorités administratives et sécuritaires, intervenues après la commission du crime.

- **Six personnes assassinées en pleine journée par des imbonerakure qui les accusaient de sorcellerie en commune Nyabiraba de la province de Bujumbura**

Le lundi 30 juin 2025, dans la journée, des Imbonerakure1 dirigés par leur chef dénommé Elysée Ndayikengurukiye ont assassiné six personnes (trois hommes et trois femmes) sur la colline de Gasarara, zone de Nyabibondo, commune de Nyabiraba, dans la province de Bujumbura. Il s'agit de Venicius, Emmanuel, Venancie, Annonciate, Stéphanie et Ndarwibagiye.



Selon des témoins oculaires, les Imbonerakure ont fait irruption dans les domiciles des victimes et les ont violemment extraites de force, les accusant de pratiques de sorcellerie. Ils les ont ensuite brutalement agressées à coups de bâtons (voir ci-contre d'une des victimes en train d'être lynchée), et certaines ont été brûlées vives.

Ces actes atroces auraient été motivés par des rumeurs de sorcellerie propagées à la suite de plusieurs décès jugés « mystérieux », notamment

ceux d'un enseignant et d'un enfant.

Les mêmes sources indiquent que les forces de l'ordre sont intervenues tardivement, après la dispersion des assaillants. Quinze (15) suspects, dont certains responsables administratifs locaux, ont néanmoins été appréhendés.

III. ATTEINTE AU DROIT À LA LIBERTÉ DE MOUVEMENT : ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES

Au cours du deuxième trimestre sous revue, 9 cas de détentions arbitraires ont été relevés en violation du code de procédure pénale où les victimes sont arrêtées sans mandat et sans être informées des motifs de leurs arrestations.

Derrière d'autres arrestations se trouvent des mobiles politiques à l'approche des élections communales et législatives de juin 2025. C'est notamment des arrestations des membres du parti d'opposition Conseil National pour la Liberté (CNL) par des agents du Service National de Renseignement (SNR) dans des conditions inquiétantes, sans mandat et avec violence tandis que les motifs de ces arrestations restent flous. Les arrestations d'Édouard Nzambimana et de Pontien Ndayikeje soulignent les conditions irrégulières entourant leur détention, notamment l'absence de mandat et la violence utilisée par les agents du SNR. Bien que Ndayikeje ait été transféré à la prison centrale de Mpimba, les motifs de son arrestation restent flous.

Les cas suivants cités dans les pages ci-dessous illustrent ces réalités préoccupantes :

- **Jérémie Manirakiza, Secrétaire général de la Fédération de Football du Burundi (FFB), arbitrairement arrêté par des agents du SNR à l'aéroport international Melchior Ndadaye**

Le dimanche 27 mars 2025, des agents du Service national du renseignement (SNR) ont arbitrairement arrêté le Secrétaire général de la Fédération de Football du Burundi (FFB), Jérémie Manirakiza, à l'aéroport international Melchior Ndadaye.

Il a été directement conduit au cachot de ce service situé dans la zone de Rohero en mairie de Bujumbura. Selon des témoins oculaires, Jérémie Manirakiza a été interpellé alors qu'il rentrait du Maroc, où s'était récemment déroulés des matchs de football opposant le Burundi à la Côte d'Ivoire d'une part, et aux Seychelles, d'autre part. Il a ainsi rejoint trois autres membres de sa famille, Kévin Nishimwe, Manassé Nizigiyimana et Albert Ndayisaba, qui croupissent depuis plus d'un mois dans ces cachots du SNR, dans le cadre d'une enquête obscure relative aux messages qu'ils se seraient échangés au sujet des combats en cours dans la République Démocratique du Congo (RDC) entre le gouvernement et les rebelles de l'Alliance Fleuve Congo et du M23.

- **Édouard Nzambimana, responsable du parti CNL, aile fidèle à Agathon Rwasa, arbitrairement arrêté par des agents du SNR**

Le lundi 7 avril 2025, aux environs de 14h45, Édouard Nzambimana, responsable du parti CNL, aile fidèle à Agathon Rwasa, a été arrêté de manière arbitraire, sous forme d'enlèvement, par des agents du Service National de Renseignement (SNR) en commune Mukaza. Il a été conduit vers une destination inconnue à bord d'une camionnette Toyota Hilux double cabine blanche, vitres teintées, immatriculée E0462A.

Selon des témoins oculaires, Édouard Nzambimana, commerçant âgé de 41 ans, père de six enfants, a été violemment battu avant d'être arrêté sans présentation de mandat, sur son lieu de travail à la Galerie Iriho, en plein centre-ville de Bujumbura, à proximité de la Cathédrale Regina Mundi. Il est également

membre du Conseil communal de Mukaza et originaire de la commune et province de Kirundo. Son domicile est situé au quartier Masama III, zone Kanyosha, commune Muha, en mairie de Bujumbura.

- **Pontien Ndayikeje, un des responsables du parti CNL, arbitrairement arrêté par les agents du SNR dans la commune Mukaza, en mairie de Bujumbura**

Le lundi 7 avril 2025, aux environs de 14h30, Pontien Ndayikeje, l'un des responsables du parti CNL, aile fidèle à Agathon Rwasa, a été arbitrairement arrêté, sous forme d'enlèvement, par des agents du Service National de Renseignement (SNR). Les faits se sont déroulés à son domicile, situé à la 17e avenue, numéro 30, dans la zone Buyenzi, commune Mukaza, en mairie de Bujumbura. Il a été emmené vers une destination inconnue à bord d'une camionnette Toyota Hilux double cabine blanche aux vitres teintées.

Selon des témoins oculaires, M. Ndayikeje, âgé de 38 ans, père de trois enfants et originaire de la province de Rutana, se trouvait dans sa boutique attenante à son domicile lorsque deux véhicules sont arrivés en trombe : un pick-up de la Police Nationale du Burundi (PNB) et un autre appartenant au SNR. Lorsqu'il est sorti pour voir ce qui se passait, des agents du SNR se sont précipités sur lui et l'ont violemment embarqué dans leur véhicule, sans lui présenter de mandat d'arrêt ni décliner leur identité.

D'après les informations recueillies par SOS-Torture Burundi, M. Ndayikeje a été ultérieurement transféré à la prison centrale de Mpimba. Cependant, comme dans le cas d'Édouard Nzambimana, l'infraction retenue à son encontre n'a toujours pas été communiquée.

- **Arrestation arbitraire de deux journalistes burundais en commune de Ntahangwa, de la mairie de Bujumbura**

Le lundi 21 avril 2025, dans la matinée, des agents du Service National de Renseignement (SNR) et de la Police Nationale du Burundi (PNB) ont procédé à l'arrestation arbitraire de deux journalistes burundais travaillant pour des radios privées, à savoir Willy Kwizera (Radio Bonesha FM) et Ahmed Masudi Mugiraneza (Radio Scolaire Nderagakura).

Les faits se sont produits alors qu'ils couvraient un sit-in pacifique organisé par les clients d'une microfinance dénommée « Ineza » au marché de Kinama, commune de Ntahangwa, en mairie de Bujumbura. Cette institution financière, déclarée en faillite, avait fermé ses portes de manière soudaine en janvier 2025, suscitant des protestations de la part de ses anciens clients, qui l'accusent de ne pas avoir remboursé leurs épargnes.

Selon des témoins, les agents du SNR et les policiers ont rapidement encerclé le lieu du rassemblement et arrêté plusieurs manifestants (environ cinquante personnes), ainsi que les deux journalistes.

Ces derniers ont été accusés d'avoir couvert le sit-in sans autorisation préalable de l'administration locale et d'avoir soutenu une prétendue insurrection visant à perturber le processus électoral.

Malgré la présentation de leurs cartes de presse délivrées par le Conseil National de la Communication (CNC), les deux journalistes et les manifestants arrêtés ont été conduits au commissariat municipal de Bujumbura, dans les locaux de l'ancien Bureau Spécial de Recherche (BSR).

SOS-Torture Burundi a appris que les deux journalistes ainsi qu'une cinquantaine de manifestants ont

été libérés le même jour, en début de soirée, à la suite d'une intervention du Conseil National de la Communication et du directeur de la Radio Scolaire Nderagakura.

- **Trois responsables d'associations arrêtés arbitrairement à l'aéroport international de Bujumbura**

Le vendredi 13 juin 2025, dans l'après-midi, aux alentours de 14h20, la police a procédé à l'arrestation arbitraire de trois responsables d'associations de rescapés des massacres de 1993 à Kibimba et de 1997 à Buta : Florence Rutamucero, présidente de l'Association des Rescapés du massacre de Kibimba ; André Bizoza, président de l'Association Lumière du Monde (ALM-Buta) ; et Elvis Nshimirimana, expert local au sein de la même organisation.

L'arrestation est intervenue alors qu'ils s'apprêtaient à embarquer à l'aéroport international Melchior Ndadaye de Bujumbura pour participer à une réunion régionale sur la paix à Nairobi (Kenya).

Selon des témoins oculaires, les trois responsables faisaient partie d'une délégation de sept personnes participant à l'Assemblée générale du Programme régional du Service Civil pour la Paix (ZFD), soutenu par la coopération allemande (GIZ). Ils ont été interpellés par des agents en civil qui leur ont présenté un mandat d'arrêt sans leur laisser le temps d'en prendre connaissance ni d'en connaître le motif.

IV. ATTEINTE AU DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

Au cours de la période sous revue, quatorze cas (14) d'atteinte au droit à l'intégrité physique ont été relevés. Comme pendant les périodes antérieures, les auteurs sont des agents de l'ordre et des Imbonerakure du CNDD-FDD qui restent couverts d'impunité malgré les exactions commises.

La plupart des cas documentés illustrent un climat de tension en rapport avec élections communales et législatives de juin 2025 où les membres de l'opposition sont particulièrement ciblés par des actes d'agression et de violations multiformes à caractère politique. Ces violations, comme l'atteinte à l'intégrité physique, sont majoritairement attribuées à des agents étatiques, notamment le Service National de Renseignement (SNR), des membres des forces de sécurité, ainsi que des militants du parti au pouvoir et de la milice Imbonerakure, couverts d'impunité quasi totale.

Le manque de réaction appropriée des autorités judiciaires et policières face à ces abus renforce l'érosion de l'état de droit et de la confiance des citoyens dans les institutions publiques censées garantir leur sécurité et leurs droits fondamentaux.

Les cas suivants dans les pages ci-dessous illustrent cette situation :

- **Willy Kwizera, journaliste de la radio Bonesha FM, victime de mauvais traitements lui infligés par des étudiants de l'Université du Burundi**

Le lundi 28 avril 2025, aux environs de 10 heures, six représentants des étudiants de l'Université du Burundi, sur le campus Mutanga, ont violemment agressé le journaliste de la radio Bonesha FM, Willy Kwizera, alors qu'il réalisait un reportage sur les conditions de vie des étudiants dans leurs résidences.

Selon son témoignage, Willy Kwizera a été sévèrement torturé à coups de crosse et de matraque, puis séquestré pendant plus de deux heures au pavillon IX, siège de la représentation estudiantine. Il a été grièvement blessé au cou, au dos, aux côtes, aux jambes et au visage, et se trouve actuellement dans un état critique, alité à l'hôpital. Ses agresseurs l'ont également menacé de mort s'il osait révéler ce qu'il a subi.

- **Jonas Niyomwungere, un militant du parti Sahwanya-FRODEBU, agressé violemment par des membres de la milice Imbonerakure commune de Nyanza-Lac, province de Makamba.**

Le vendredi 2 mai 2025, aux alentours de 21 heures, des membres de la milice Imbonerakure, dirigés par un certain Benjamin Niyoyankunze, ont grièvement blessé à coups de gourdins et de pierres un militant du parti Sahwanya-FRODEBU et membre actif de la coalition « Burundi Bwa Bose », Jonas Niyomwungere. Les faits se sont produits sur la colline de Kabonga, zone de Muyange, commune de Nyanza-Lac, province de Makamba.

D'après les témoignages de membres de sa famille, Jonas Niyomwungere a été intercepté alors qu'il rentrait à son domicile. Il a été évacué d'urgence à l'hôpital de Nyanza-Lac dans un état critique. Les mêmes sources indiquent que la police a tenté, le 5 mai, d'arrêter le principal suspect, Benjamin Niyoyankunze. Cependant, des Imbonerakure se sont violemment opposés à cette arrestation, allant jusqu'à tenter de désarmer les agents de la police.

Face à la menace, les policiers ont été contraints de battre en retraite afin d'éviter une confrontation directe.

- **Un représentant du peuple victime d'une d'enlèvement violent en commune Ntahangwa de la Mairie de Bujumbura**

Le samedi 10 mai 2025, aux alentours de 19h30, le député Jean Baptiste Sindayigaya (représentant du peuple coopté de la communauté des Batwa) a été victime d'une tentative d'enlèvement violente à la 1ère avenue, près de la Gare du Nord, dans la zone de Kamenge, commune de Ntahangwa, en mairie de Bujumbura.

Selon ses déclarations, alors qu'il revenait de Mwaro (centre du pays) à bord de son véhicule double cabine blanche, accompagné de son chauffeur, il a été intercepté par des individus non identifiés circulant dans une camionnette aux vitres teintées et dont la plaque d'immatriculation était dissimulée à l'aide d'un morceau de tissu.

Cinq hommes armés dont quatre en tenue civile et un en uniforme de la police sont descendus précipitamment du véhicule. Ils ont tenté de le forcer à monter à bord, où se trouvait déjà un homme couvert de sang, visiblement torturé.

Refusant d'obtempérer, le député a été violemment agressé : il a reçu des coups de pied, de poing et de crosse au visage, le blessant grièvement. Menacé de mort, il a néanmoins pu, avec son chauffeur, alerter la population et les policiers présents à proximité. Ces derniers sont rapidement intervenus, provoquant une confrontation tendue avec les ravisseurs, qui ont finalement pris la fuite.

Avant leur fuite, les agresseurs ont dérobé une somme de cinq cent mille francs burundais (500.000 FBu) ainsi qu'un téléphone portable neuf, acheté le jour même par la victime.

L'individu en sang, déjà dans leur véhicule, a été déposé à la zone de Kamenge, les ravisseurs prétendant qu'il serait responsable des violences subies par le député, ce qui semblait manifestement incohérent.

Par ailleurs, les policiers présents sur les lieux ont informé le député que le véhicule utilisé par les ravisseurs appartiendrait au Service National de Renseignement (SNR).

- **Dismas Nkunuzwami, opposant de la coalition « Burundi Bwa Bose » et ses amis violemment agressés par des Imbonerakure en province de Ngozi**

Le vendredi 15 mai 2025, en fin d'après-midi, aux environs de 18 heures, Dismas Minani, représentant provincial de la coalition « Burundi Bwa Bose » en province de Ngozi, ainsi que d'autres membres de cette coalition, ont été violemment agressés par des militants du parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Forces de Défense de la Démocratie), sur la colline de Caga, zone de Mihigo, commune et province de Ngozi.

Selon des témoins oculaires, des membres de la coalition ont été pris en embuscade par un groupe de militants du CNDD-FDD, dirigés par Pascal Nyabenda, responsable local de la milice Imbonerakure dans la zone de Mihigo. Ces derniers se sont rués sur eux, les ont violemment frappés, les blessant grièvement, avant de leur extorquer une moto et une somme d'argent estimée à un million quatre-vingt-sept mille francs burundais (1.087.000 FBu).

D'après les mêmes sources, les auteurs de cette agression violente demeurent à ce jour en liberté, aucune enquête n'ayant été ouverte pour qu'ils soient poursuivis et sanctionnés conformément à la loi.

- **Emile Ntirampeba, un responsable du CNDD-FDD, victime d'agression violente dans le quartier Nyabututsi en commune et province de Gitega**

Le vendredi 16 mai 2025, aux alentours de 23 heures, des individus non encore identifiés ont violemment battu et grièvement blessé Emile Ntirampeba, responsable du CNDD-FDD au quartier de Nyabututsi, dans la commune et province de Gitega, avant de le laisser pour mort, agonisant à proximité du camp militaire dénommé 22ème Bataillon Commando.

D'après les mêmes informations, Emile Ntirampeba aurait été attaqué alors qu'il rentrait à son domicile situé au quartier de Nyabututsi, après une soirée passée dans un des cabarets de la ville de Gitega. Il a été évacué, agonisant, par des passants au cours de la même nuit au centre de santé de SOS Burundi et admis au service des urgences pour des soins intensifs.

Les mêmes sources indiquent que ce responsable du CNDD-FDD aurait été attaqué par d'autres membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD, les imbonerakure, en représailles à son appropriation présumée de fonds alloués aux activités de propagande.

- **Sylvestre Banteyintuntu, un cultivateur, violemment agressé par un militaire en commune Gihanga de la province de Bubanza**

Le lundi 19 mai 2025, en pleine journée, un militaire non identifié a violemment agressé et grièvement blessé Sylvestre Banteyintuntu dans la localité dite « Mu Kideheri », située dans la commune de Gihanga, province de Bubanza, au niveau de la rive de la Rusizi, frontière naturelle entre le Burundi et la République Démocratique du Congo (RDC).

Selon des témoins oculaires, Sylvestre Banteyintuntu, originaire de la colline de Kagwema dans la même commune, a été attaqué alors qu'il récoltait du riz dans un périmètre récemment clôturé par l'Institut National de Conservation de la Nature (INCN) dans le but d'en faire une réserve protégée.

Les mêmes sources précisent que ce périmètre était auparavant exploité par plus de cinq mille (5 000) cultivateurs, dont les familles y étaient établies de longue date.

- **Ildephonse Mpawenimana, un enseignant membre des Imbonerakure violemment agressé par d'autres Imbonerakure en commune Bugarama de la province Rumonge**

Le mercredi 4 juin 2025, aux environs de 20 heures, des Imbonerakure¹ dirigés par le chef de colline de Magara I, Sadiki, ont violemment agressé Ildephonse Mpawenimana, enseignant au lycée communal de Magara, dans la commune de Bugarama, province de Rumonge. La victime, surnommée Tunga-Nyamitwe et membre des Imbonerakure, a été interceptée alors qu'elle rentrait chez lui, près de l'hôpital Saint Georges de Magara.

Les agresseurs l'ont ligoté, violemment frappé et lui ont arraché son téléphone portable. Lors de l'agression, ils lui ont indiqué que l'ordre de le « corriger » venait « d'en-haut ». Ildephonse Mpawenimana a été retrouvé ligoté par des passants, qui l'ont transporté à une structure sanitaire locale.

D'après plusieurs sources, cette agression aurait été ordonnée par Anne Marie Nicizanye, directrice du lycée communal de Magara et secrétaire communale du CNDD-FDD de la commune de Muhuta, également candidate députée.

- **Térence Ndiokubwayo, militant de la coalition « Burundi Bwa Bose », violemment agressé par des imbonerakure pour ne pas avoir voté en faveur du CNDD-FDD en commune Nyabikere de la province de Karusi**

Le samedi 7 juin 2025, dans la journée, Térence Ndiokubwayo, militant de la coalition « Burundi Bwa Bose », a été violemment agressé par le responsable du CNDD-FDD de la colline Butamenwa, Isaac Ndiokubwayo, accompagné de quatre Imbonerakure : Sylvestre, Guillaume, Amani et Jean-Marie alias Kaberege.

L'agression a eu lieu dans un bistrot de la colline Butamenwa, commune de Nyabikere, province de Karusi. Les assaillants l'ont accusé de ne pas avoir voté pour le CNDD-FDD lors des dernières élections, avant de le frapper violemment et de lui voler une somme de trente mille francs burundais.

Térence Ndiokubwayo a été conduit au centre de santé de Nyabikere pour des soins. Lorsqu'il a tenté de porter plainte à la police locale, celle-ci a refusé de l'enregistrer et l'a redirigé vers le parquet de Karusi.

- **Adrien Nshimirimana violemment battu et grièvement blessé par deux policiers qui voulaient lui voler de l'argent en commune Nyanza Lac dans la province de Makamba**



Dans la nuit du jeudi 19 juin 2025, aux environs de 20 heures, deux policiers prénommés Lionel et Clovis, affectés au poste de police de Nyanza-Lac, ont violemment battu et grièvement blessé Adrien Nshimirimana (voir photo ci-contre), sur la colline de Rubindi, commune de Nyanza-Lac, dans la province de Makamba.

D'après des témoins oculaires, Adrien Nshimirimana se trouvait dans un bar de la localité, partageant un verre de bière avec un ami maçon qui l'y avait invité après avoir perçu son salaire. Au moment de régler l'addition, les deux policiers auraient remarqué que les deux hommes détenaient une somme importante d'argent et auraient immédiatement élaboré un plan pour les en dépouiller.

Toujours selon les mêmes sources, alors qu'Adrien Nshimirimana et son ami regagnaient leurs domiciles, ils sont tombés dans une embuscade tendue par les deux policiers. Ces derniers ont réussi à maîtriser Adrien Nshimirimana et l'ont violemment passé à tabac en lui exigeant de leur remettre tout l'argent en sa possession. Son ami, quant à lui, a pu prendre la fuite avec son argent.

Les policiers ont ensuite abandonné Adrien Nshimirimana, gravement blessé, au bord de la route nationale Rumonge–Nyanza-Lac. Il a été évacué par des habitants de Rubindi à l'hôpital de Nyanza-Lac, tandis que les deux policiers restent toujours en liberté, bien que le chef de poste de police, surnommé Yaba, ait été informé de l'incident au moment des faits.

- **Vénérand Mvuyekure, un opposant du CNL violemment battu et grièvement blessé par quatre Imbonerakure en commune Kinyinya de la province Ruyigi**

Le dimanche 29 juin 2025, dans la journée, quatre Imbonerakure ont violemment battu et grièvement blessé un homme nommé Vénérand Mvuyekure, âgé de 67 ans, sur la colline de Musumba, zone de Muyebe, commune de Kinyinya, province de Ruyigi. Il a été aussitôt hospitalisé dans un état critique.

Selon des témoins oculaires, les agresseurs Célestin Hakizimana (adjoint du chef de la colline Musumba), Ezéchiel Ndayishimiye, ainsi que deux autres identifiés par leurs prénoms Analet et Charles ont accusé Vénérand Mvuyekure, militant du parti CNL2 fidèle à Agathon Rwaswa, d'avoir tenu des propos critiques à l'égard des élections législatives et communales du 5 juin 2025. Ils l'ont alors roué de coups, lui infligeant de graves blessures.

D'après les mêmes sources, après l'agression, les Imbonerakure ont conduit la victime au poste de police de Kinyinya. Cependant, un officier de police judiciaire (OPJ) a refusé de le placer en garde à vue en raison de son état de santé critique, et a ordonné son transfert immédiat à l'hôpital de Kinyinya. À ce jour, aucun des agresseurs n'a été arrêté ni poursuivi en justice.

V. ENLEVEMENT ET DISPARITION FORCEE

Au cours de la période sous revue, 15 cas d'enlèvement suivis de disparition ont été relevés.

Les auteurs sont principalement les agents du Service National de Renseignement, des policiers, des militaires et des Imbonerakure. Certaines arrestations sont menées aux domiciles des victimes ou dans des lieux publics. Les victimes sont en majorité des membres des partis d'opposition comme le CNL ;

Les cas suivants décrits dans les pages ci-dessous illustrent cette situation préoccupante.

- **Jolie Hatungimana, une jeune fille enlevée vers 4 heures du matin à son domicile situé au quartier Mutakura, commune Ntahangwa, en mairie de Bujumbura**

Le Dimanche 27 avril 2025, à l'aube, vers 4 heures du matin, cinq hommes non identifiés ont enlevé une jeune fille nommée, Jolie Hatungimana, à son domicile situé au quartier Mutakura, commune Ntahangwa, en mairie de Bujumbura, et l'ont conduite vers une destination inconnue à bord d'une voiture noire de marque Toyota TI.

Selon des membres de sa famille, cinq hommes vêtus de noir ont fait irruption dans la maison où elle vivait avec ses trois jeunes frères. Ils ont commencé à les passer à tabac tout en les interrogeant sur la localisation de leur grand frère, Trésor Hatungimana. Bien que les victimes leur aient expliqué qu'ils n'avaient plus de nouvelles de leur frère depuis 2015, les ravisseurs ont emmené la jeune fille vers une destination inconnue.

D'après les mêmes sources, la famille de Jolie Hatungimana, récemment rapatriée du camp de réfugiés de Mulongwe en RDC en janvier 2025, s'est mobilisée pour la rechercher dans les différents cachots et prisons de la ville de Bujumbura, sans succès.

- **Jean Bosco Tabaro, un jeune réfugié congolais résidant au camp de Bwagiriza (province de Ruyigi), par trois hommes, dont deux en uniforme de police**

Le lundi 31 mars 2025, dans la journée, deux hommes en uniforme de la Police Nationale du Burundi (PNB), et l'autre en tenue civile ont procédé à l'enlèvement Jean Bosco Tabaro, un jeune réfugié congolais résidant au camp de Bwagiriza (province de Ruyigi).

L'incident s'est déroulé dans la zone de Kamenge, commune Ntahangwa, en mairie de Bujumbura. La victime a été embarquée de force à bord d'un véhicule de type pickup, vers une destination inconnue.

Selon des témoins oculaires, les deux hommes ont sommé Jean Bosco Tabaro de monter dans leur véhicule. Depuis cet, son téléphone portable reste injoignable, et sa famille demeure sans nouvelles de lui.

- **M. Fidèle Nkurembone, enlevé à son domicile par des agents du SNR à proximité de son domicile situé sur la colline Maramvya**

Le mercredi 2 avril 2025, aux environs de 7 heures du matin, des agents du Service national de renseignement (SNR), dirigés par un certain Athia Nduwimana, ont enlevé M. Fidèle Nkurembone, père de sept enfants, âgé de 46 ans, à proximité de son domicile situé sur la colline Maramvya, dans la localité appelée « Kwisamariro », commune de Mutimbuzi, province de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires, Fidèle Nkurembone, également militant du parti CNL (Congrès national pour la liberté), venait de quitter son domicile pour se rendre à son activité habituelle de commerçant au marché de Kwisamariro, lorsqu'il a été intercepté par des agents du SNR. Ces derniers étaient accompagnés d'un complice civil chargé de leur désigner la victime. La victime a été contrainte de monter à bord d'un véhicule de type double cabine blanche, avant d'être conduite vers une destination inconnue.

- **Aimé Nkunuzwami, un fonctionnaire de l'Etat membre du CNL porté disparu alors qu'il s'était rendu à son poste d'attache**

Depuis le mardi 15 avril 2025, dans l'avant-midi, Aimable Nkunuzwami, conseiller au ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, est porté disparu au moment où il s'était rendu à son poste d'attache comme d'habitude.

Selon des membres de sa famille, Aimable Nkunuzwami, également représentant national de la jeunesse du parti CNL pro Agathon Rwaswa, n'a donné aucun signe de vie depuis ce jour et son téléphone reste éteint.

- **Christophe Masemo, membre du parti CNL fidèle à Agathon Rwaswa, enlevé en commune de Mutimbuzi, province de Bujumbura.**

Le lundi 21 avril 2025, dans la matinée, des individus non identifiés ont enlevé Christophe Masemo, trésorier zonal du parti CNL fidèle à Agathon Rwaswa, dans la zone de Maramvya, commune de Mutimbuzi, province de Bujumbura.

Selon les déclarations de sa famille, Christophe Masemo, domicilié à la 15^e transversale de Maramvya, a été vu pour la dernière fois alors qu'il supervisait des travailleurs journaliers dans les rizeries de la localité.

D'après des témoignages recueillis auprès des habitants, un certain Kadhafi, surnommé « Rwaswa », membre de la ligue des jeunes Imbonerakure, serait impliqué dans cet enlèvement. Il aurait attiré Christophe Masemo dans un guet-apens sous prétexte de lui acheter des plants de riz. Depuis ce jour, les téléphones portables de la victime sont injoignables.

- **Jean-Marie Nizigiyimana, militant fidèle à Agathon Rwaswa, enlevé par des policiers, accompagnés d'un Imbonerakure en mairie de Bujumbura.**

Le mardi 6 mai 2025, à la tombée de la nuit, vers 19 heures, des policiers, accompagnés d'un milicien Imbonerakure identifié sous le nom de Claude Ndayisenga, ont enlevé Jean-Marie Nizigiyimana, 61 ans, militant fidèle à Agathon Rwaswa.

L'enlèvement a eu lieu alors que la victime se trouvait dans un bistro du lieu-dit « Ku Kasoko », en zone Buterere, commune de Ntahangwa, mairie de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires, les policiers ont fait irruption dans l'établissement, se sont jetés sur Jean-Marie Nizigiyimana, lui ont asséné plusieurs coups, avant de l'embarquer sur une moto jusqu'à une station-service de Buterere. Là, une camionnette Toyota Hilux à double cabine et vitres teintées les attendait. Ils y ont jeté la victime avant de l'emmener vers une destination inconnue.

Les membres de sa famille ont entrepris, en vain, des recherches dans différents cachots de la police en mairie de Bujumbura. Cela, alors même que des chefs de colline et de quartier étaient présents au moment de l'arrestation, ce qui renforce les inquiétudes quant à la complicité ou à l'impunité entourant cette disparition.

- **Un militaire nommé Éric Nsabimana enlevé chez lui par des éléments de l'armée, soupçonner de trahison**

Le vendredi 9 mai 2025, dans la matinée, des individus non identifiés ont enlevé un militaire nommé Éric Nsabimana, affecté au service de renseignement militaire (G2), à son domicile situé sur la colline de Gasenyi, dans la localité de Nyakararo, à proximité du palais présidentiel de Gasenyi, en mairie de Bujumbura. Il a été emmené vers une destination inconnue.

Selon certains de ses collègues, Éric Nsabimana aurait été enlevé par des éléments du G2, qui le soupçonneraient d'avoir transmis des informations à des entités extérieures.

- **Un responsable d'un établissement scolaire enlevé à son service pour une destination inconnue en commune Mabayi de la province de Cibitoke**

Le mardi 3 juin 2025, vers midi, des individus non identifiés, à bord d'une jeep sans plaques d'immatriculation, ont enlevé Théophile Niyimbona, directeur du lycée communal de Ruseseka, dans l'enceinte même de l'établissement situé en commune de Mabayi, province de Cibitoke, avant de l'emmener vers une destination inconnue.

Selon des membres de sa famille, Théophile Niyimbona, ancien député élu sous la bannière du parti Congrès National pour la Liberté (CNL) d'Agathon Rwaswa, nouvellement rallié au parti au pouvoir, le CNDD-FDD aurait été enlevé pour des raisons d'ordre politique, dans un contexte de répression ciblant d'anciens membres du CNL.

- **L'Avocat Bonfils Kaneza enlevé par des Agents du SNR en commune Mukaza de la Mairie de Bujumbura**

Le mercredi 18 juin 2025, aux environs de 16 heures, des agents de la police militaire (PM) ont enlevé Maître Bonfils Kaneza, 37 ans, Avocat, marié et père de deux enfants, à proximité du siège du Service National de Renseignement (SNR), dans la zone Rohero, commune de Mukaza, en mairie de Bujumbura. Il a été conduit à bord d'un véhicule militaire vers une destination inconnue.

Selon des témoins oculaires, Me Bonfils Kaneza, originaire du quartier Musaga, se trouvait à bord d'un taxi lorsque celui-ci a été intercepté sur l'avenue Ngozi par un véhicule pick-up de la police militaire. Des militaires lourdement armés sont alors descendus du véhicule, l'ont extirpé de force du taxi, l'ont roué de coups, puis l'ont embarqué de manière brutale à bord de leur véhicule.

- **Le nommé Innocent Ndayizeye enlevé par des agents de la police nationale en commune de Ntakangwa de la Mairie de Bujumbura**

Le mercredi 18 juin 2025, dans l'après-midi, aux alentours de 15 heures, des agents de la Police nationale du Burundi (PNB) ont enlevé un homme connu sous le nom d'Innocent Ndayizeye, 38 ans, au quartier Nyabagere, zone Gihosha, commune de Ntakangwa, en mairie de Bujumbura. Il a été embarqué de force à bord d'un véhicule pick-up de la PNB, puis conduit vers une destination inconnue.

Selon des témoins oculaires, Innocent Ndayizeye se trouvait devant une boutique, près d'un bar-restaurant connu sous le nom de « Resto Fungus chez Lénine », dans une localité appelée « Kumatafari », lorsque le véhicule s'est arrêté devant lui.

Soudain, six policiers en sont descendus, se sont rués sur lui et l'ont violemment projeté à l'arrière du véhicule, avant de repartir précipitamment. D'après les membres de sa famille, le sort d'Innocent Ndayizeye demeure incertain et son téléphone est éteint depuis son enlèvement.

VI. CONCLUSION

Les violations documentées au cours du deuxième trimestre mettent en évidence une situation alarmante de persistance des violations flagrantes des droits humains au Burundi, ces abus incluent des assassinats, des actes de torture, des tentatives d'enlèvement ciblées ainsi que des violences à caractère politiques.

Un phénomène particulièrement préoccupant est la découverte récurrente de corps abandonnés dans la nature, notamment dans la province de Cibitoke. Cette situation suscite une vive inquiétude et constitue une violation manifeste de l'article 109 du Code de procédure pénale, qui impose l'ouverture d'enquêtes en vue de traduire les responsables en justice. L'inaction des autorités face à ces crimes compromet gravement l'état de droit et alimente un climat d'impunité.

Concernant le droit à la liberté de mouvement, plusieurs cas de détentions arbitraires ont été signalés, en violation du code de procédure pénale, stipulant que toute arrestation doit être effectuée sur la base d'un mandat en bonne et due forme, et que les personnes concernées doivent être immédiatement informées des motifs de leur arrestation. Dans de nombreux cas, ces garanties légales n'ont pas été respectées, ce qui constitue une atteinte grave aux droits fondamentaux des personnes concernées et témoigne d'un usage abusif du pouvoir de détention par les forces de sécurité.

De plus, des violations répétées du droit à l'intégrité physique continuent d'être rapportées, et sont souvent attribuées à des agents de l'État, parmi les auteurs présumés figurent des membres du Service National de Renseignement (SNR), des membres des forces de sécurité, ainsi que des militants du parti au pouvoir et de la milice Imbonerakure . Ces acteurs opèrent dans un climat d'une impunité quasi-totale. Quant à la situation économique du Burundi, elle demeure préoccupante et reflète l'ampleur des défis structurels entravant le développement du pays . La mise en œuvre d'une réforme structurelle est incontournable pour surmonter ces obstacles et restaurer la stabilité économique à long terme.

Face à une inflation galopante et à des réserves de change dangereusement alarmantes, il est impératif que des mesures soient mises en œuvre rapidement pour améliorer la compétitivité du pays et assurer un avenir plus prometteur pour ses citoyens.

Toutefois, le développement et la stabilité politico-sécuritaire du Burundi demeurent étroitement liés aux dynamiques géopolitiques notamment dans la région des grands lacs où la guerre civile en RD Congo impacte négativement sur la paix dans les pays de la région.

Certes, l'accord conclu en juin 2025 entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda représente une lueur d'espoir pour la région des Grands Lacs. Cependant, de nombreux défis persistent, tant sur le plan de sa mise en œuvre que celui du rétablissement de la confiance mutuelle entre les deux pays qui se regardent en chiens de faïence.

Il reste à espérer que cette initiative pourra servir de catalyseur à une transformation durable et positive, non seulement dans les relations bilatérales, mais également dans l'ensemble de la région, où la paix reste fragile.

VII. RECOMMANDATIONS

VII.1 AU GOUVERNEMENT DU BURUNDI

- Assainir le climat socio-politique en levant toutes les entraves à l'exercice des droits et des libertés fondamentaux, tels que garantis par la constitution burundaise et les instruments internationaux que le Burundi a ratifiés, garantissant spécialement les libertés d'opinion, d'association, de presse, de réunion pacifique, etc. Elargir l'espace démocratique en vue de garantir des processus électoraux libres apaisés et transparents en 2025 et en 2027, en annulant tous les mandats d'arrêt à caractère politique émis injustement à l'encontre des opposants politiques réels ou présumés, des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes y compris Sandra Muhoza, détenue arbitrairement depuis avril 2024;
- Appliquer rigoureusement les dispositions pertinentes du code de procédure pénale en diligentant systématiquement des enquêtes impartiales et approfondies pour identifier, traduire en justice et punir les auteurs des crimes liés au phénomène préoccupant de corps abandonnés ;
- Mettre définitivement fin aux abus commis par la milice Imbonerakure en intensifiant des actes de poursuite judiciaire, timidement entamés, ; à l'encontre de ses membres impliqués dans des actes contraires à la loi, afin de mettre un terme à l'impunité et de rétablir l'autorité de l'État de droit ;
- Favoriser la voie du dialogue avec l'ensemble des partenaires régionaux dans le cadre des mécanismes de paix dans la région des grands lacs, notamment avec le Rwanda, en vue de la réouverture des frontières terrestres dans l'intérêt des populations respectives des deux pays et de la stabilité politique ;
- Reprendre la coopération effective avec les instances internationales de protection des droits de l'homme et permettre la poursuite des enquêtes sur les crimes commis depuis 2015 ainsi que les visites au Burundi du Rapporteur Spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Burundi.

VII.2. AUX PAYS DE LA COMMUNAUTE DE L'AFRIQUE DE L'EST

- Respecter pleinement les droits des réfugiés burundais se trouvant dans leurs pays en se gardant notamment de toutes forme de refoulement visant à les contraindre au rapatriement ou à les soumettre à de mauvaises conditions en vie en vue de les forcer au rapatriement en violation des conventions internationales, notamment la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967.
- Relancer le dialogue inclusif sur la réhabilitation de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi suite à l'arrêt de la Cour de l'EAC rendu le 25 novembre 2021 par la cour de justice de la communauté de l'Afrique de l'Est(EAC), invalidant le troisième mandat contesté du feu président Pierre Nkurunziza en 2015 dont les effets néfastes se font encore sentir aujourd'hui au Burundi.

VII.3. A LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

- Rester fermement attachée aux valeurs et aux principes des droits humains et de la bonne gouvernance dans le cadre du dialogue politique avec le Gouvernement du Burundi, notamment en ce qui concerne toute relance effective de la coopération ;
- Maintenir à l'agenda du dialogue politique la coopération du Burundi avec les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme et plus particulièrement le Rapporteur Spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Burundi ;
- Appuyer l'œuvre de la Cour Pénale Internationale (CPI) concernant le Burundi en termes d'enquêtes et de procédures judiciaires dans le but d'éradiquer l'impunité et d'assurer justice et réparation pour les victimes de la crise de 2015 au Burundi.